



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 93800

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des personnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Le dispositif RASED, constitué d'enseignements spécialisés et de psychologues, est un élément de réponse indispensable aux élèves en difficulté pour lutter contre le décrochage scolaire. Cependant, les postes des RASED sont peu à peu supprimés. En effet, le nombre d'enseignants spécialisés nouvellement formés ne permet pas de remplacer les personnels partant à la retraite. Cette situation augmente ainsi la pénurie des personnels sur le terrain. Par ailleurs, l'uniformisation annoncée de la formation des professionnels, ne permettra plus d'apporter des réponses adaptées aux différentes situations des élèves. Enfin, il existe de très grandes disparités au sein des académies quant au respect des missions des personnels des RASED, ce qui entraîne une organisation de travail morcelée pour les professionnels. Aussi, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement s'agissant du devenir des RASED et de ses personnels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93800

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1861

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)